

COMITE CONSULTATIF DES USAGERS DU PORT DU CROISIC

Compte rendu de la réunion du 28 octobre 2015

La réunion du comité consultatif des usagers du port du Croisic a eu lieu le mercredi 28 octobre 2015 à 10h00 dans la salle de réunion de la criée sur l'ordre du jour suivant :

1. Bilan technique et financier au 30 septembre 2015
2. Situation des investissements
3. Barème 2016 et règlement intérieur
4. Questions diverses

1. Situation au 30 septembre 2015

M. Palladin dresse le bilan de l'activité de la Saeml en général et du Croisic en particulier arrêté au 30 septembre 2015.

Ce bilan fait ressortir une bonne année pour l'activité pêche avec en particulier au Croisic une progression de plus de 20 % du tonnage et de plus 15 % en valeur grâce, entre autres, à une très bonne saison de langoustines et une progression des achats par internet qui représentent, en 2015, près de 20% du tonnage et 33.5 % de la valeur des ventes sous la criée.

Comme l'an passé, malgré une bonne saison estivale, (progression de 12 % des nuitées) le chiffre d'affaire du Port de Plaisance du Croisic recule très légèrement de 3 %.

2. Point sur les investissements

M. PALLADIN fait un point sur l'ensemble des investissements réalisés ou en cours dont :

Dragage du chenal

Le dragage a débuté en début de mois et devrait s'achever vers le 20 novembre pour un coût global de 240 K€.

Les analyses réalisées en début de campagne sur le site de clapage ont montré que ce dernier avait retrouvé son état biologique initial d'avant le clapage de 2011.

Nettoyage du pont de la jonchère du Lenigo

Le nettoyage du pont de la place du 08 mai a permis d'améliorer la courantologie dans cette partie du port mais pour un coût de 90 K€.

Aménagement du quai Lenigo

Le ponton est opérationnel depuis cet été et a permis de créer 45 places.

Ce projet a permis, comme prévu, de retirer du pool 11 navires qui ne sont pas équipés de cuve à eaux noires afin de respecter les engagements pris par le port dans le cadre de la charte de la qualité des eaux du traict.

Aménagement de la criée

La chambre froide «appâts » est opérationnelle. Elle va permettre aux pêcheurs de stocker leur boëtte congelé et d'y accéder directement depuis l'extérieur du bâtiment (afin d'améliorer les normes sanitaires sous la criée).

Toute l'installation froid de la criée (climatisation et chambres froides) sera désormais assurée par du gaz sans impact sur la couche d'ozone.

Divers

Le platelage de toutes les passerelles de la chambre des vases a été remplacé.

Un nouveau rack à annexes va être installé sur la place du 8 mai.

A fin 2015, la Saeml aura investi plus de 1.5 millions d'euros sur le port du Croisic.

3. Avenants au barème et au règlement intérieur

Sauf ajustements mineurs et ajout d'un nouveau barème « retraités », le barème 2016 sera identique à celui de 2015 compte tenu du faible taux de l'inflation.

La révision du barème « retraités » a eu lieu avec les pêcheurs concernés afin d'y introduire un peu plus d'équité entre les différentes tailles des navires. Ce barème suivra désormais l'évolution du barème général.

Le conseil n'émet aucune objection à ce projet de barème.

4. Points divers

Police du port

Un premier plaisancier a été verbalisé par un procès-verbal de grande voirie pour défaut de paiement de stationnement estival.

Un second dossier est en cours de traitement par la police du port.

Poubelles sur l'aire de carénage

M. Pradelle indique que depuis la mise en place d'un panneau de rappel d'interdiction et de surveillance vidéo les actes d'incivilité ont diminué sur cette zone.

LOIRE-ATLANTIQUE

pêche et plaisance

Le port au salon nautique

Un flyer destiné à mettre en valeur les atouts du port de plaisance a été réalisé par la Saeml et sera distribué aux associations de plaisanciers et aux offices du tourisme présents sur le salon nautique.

Etier du Roy

Le nettoyage de cette zone a débuté avec le retrait progressif des épaves abandonnées. La Saeml prend à sa charge le coût de la MO. La mairie ayant accepté que l'on puisse utiliser sa déchèterie compte tenu du faible volume des déchets.

Cette zone n'est pas appelée à être développée. Seuls deux contrats de stationnement vont y être régularisés. Le stationnement de quelques multicoques en hivernage étant également validé.

Ce nettoyage pris en charge par le port pour aller plus vite, n'aura lieu qu'une seule fois. Les prochains abandons d'épave feront l'objet de poursuites judiciaires.

Ponton A

Une étude va être lancée en 2016 pour le remplacer par un ponton sur pieux afin de préserver le bassin et les navires des effets du Chaos.

Taxes foncières

La taxe foncière 2015 a été égale à celle de l'an passé (environ 14 K€). La nouvelle réglementation relative au mode de calcul n'a donc pas été appliquée jusqu'à présent. Nous attendons le retour des services fiscaux sur le nouveau montant.

5. Points soulevés par les usagers

- ☞ La fibre optique est attendue au Croisic début 2016. La criée a fait une demande de raccordement afin de soutenir le développement des achats à distance.
- ☞ Les lattes de sécurité installées sur toutes les passerelles de la chambre des vases posent problème aux chariots portant des réservoirs à essence. Ils vont être revus par les agents du port en conservant à l'esprit leur rôle dans la sécurité des utilisateurs.
- ☞ ACPC : Pourquoi ne peut-on avoir une pompe à carburant sur le port ?
 - Pour nos ports les volumes potentiels sont trop faibles pour justifier un tel investissement et, par ailleurs, ces carburants resteront toujours plus chers que ceux des grandes surfaces.
 - Le fait de n'avoir qu'un faible pourcentage d'usagers navigant contribue également à la faiblesse de ces débits.
- ☞ ACPC : Que peut-on faire pour les navires « ventouses » ?
 - Malheureusement rien en l'état actuel de la réglementation qui n'oblige pas les usagers à naviguer.

- ☞ ACPC : Comment est réparti le salaire du directeur entre les ports ?
 - Après avoir souligné le caractère incongru de la question, il est précisé que toutes les charges générales de la Saeml sont réparties dans la comptabilité analytique selon les CA de chaque port.

- ☞ ACPC : La Direction peut-elle garantir qu'il n'existe aucun passe-droit sur la liste d'attente.
 - OUI

- ☞ M. HENRIOT : Comment gérer les déchets issus des carénages tels que les moules ? En effet sur un navire de 6 M ayant séjourné dans le port 3 ans sans carénage, il a retiré près de 400 kg de moules !!
 - Il faudra bien commencer à appliquer aux plaisanciers le principe du pollueur payeur et facturer aux usagers le traitement de ce type de déchets qui résulte d'une négligence de leur part (absence de navigation et d'entretien du navire).

Pour info, les coquillages retirés du pont ont dû être envoyé dans une déchetterie spécialisée de Missillac au cout de 110 € la tonne !

- ☞ M. HENRIOT : Qui pourrait reprendre en charge le ramassage des épaves localisées à proximité de la cale des rouleaux ?
 - Cette zone dépend des affaires maritimes que la mairie va contacter. Là aussi la gestion de la fin de vie de ces navires devra rester à la charge de leur propriétaire.

- ☞ La barrière de la petite chambre est toujours source de problèmes. De nouveaux travaux de remise en état sont prévus mais la dernier accident sur cette barrière a été le fait de la société ayant réalisé les travaux du quai pour le compte du CD 44 à qui nous avons demandé réparation

Une solution va être trouvée pour empêcher les usagers de se servir de la plaque d'égout.

- ☞ Un point d'accès électrique va être mis en place près du ponton retraités. Les modalités d'utilisation sont en cours de réflexion. Ce point a été laissé en suspens durant l'été mais n'a pas été oublié.

La réunion s'est achevée à 11h45.